

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2019_238

OBJET :

COMMISSION N°4

*Vote d'autorisations de
programmes*

Présents à l'ouverture de la
séance :

Titulaires présents : 34

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

Nombre de votants : 45

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCROY, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCAK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER
Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER
M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Eric MOMONT
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCAK
M. Bruno RUSINEK, procuration à Mme Monique RIZZO
M. Christian LEMAIRE, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, M. Régis BUE, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCROY
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

COMMISSION N°4**Vote d'autorisations de programme**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-3,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération CC_2019_41 du 25 mars 2019 relative au vote du budget principal,

Vu la délibération CC_2019_202 du 23 septembre 2019 relative au vote de la décision budgétaire modificative n°1,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté lors de la présente séance, par la délibération CC_2019_237 du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2019,

Considérant que, conformément à l'article L 2311-3 du CGCT, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent avoir recours à la pluri-annualité pour le budget principal et les budgets annexes,

Que la gestion pluriannuelle consiste à gérer des dépenses en Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE), afin de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que le budget peut être présenté sous la forme d'AP et de crédits de paiement (CP) pour tout ou partie de la section d'investissement, et d'AE/CP dans les limites légales pour la section de fonctionnement,

Que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Où l'exposé de son Président,

DECIDE (par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 45 VOTANTS)

- De voter les autorisations de programmes ci-dessous :

Code AP	Libellé	Opération équipement (chapitre)	Montant AP HT	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				
				2019	2020	2021	2022	2023
AP 2019 01 112006 01	Construction de la "passerelle"	112006	4 275 000 €	500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	775 000 €	0 €
AP 2019 02 362018 01	Projet centre aquatique	362018	18 310 000 €	116 000 €	11 094 000 €	5 460 000 €	1 040 000 €	600 000 €

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
 Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

